

## Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Au cours des séances du 24 mai 1993, du 24 juin 1996 et du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Sixième secteur	1 dossier	52 789 F	8 047,63 €
- Septième secteur	1 dossier	22 465 F	3 424,77 €
- Huitième secteur	2 dossiers	51 406 F	7 836,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 dossiers</b>	<b>126 660 F</b>	<b>19 309,19 €</b>

dont le détail figure dans le tableau ci-après.

IMMEUBLE	PROPRIETAIRE \ SYNDIC	FACTURES en Francs	TAUX	SUBVENTION	
				Francs	Euros
<b>SIXIEME SECTEUR</b>					
19, Rue de la République / 22, Rue Proudhon	Copropriété 19, Rue de la République ABS SARL Agence Barthelet 91, Grande Rue 25000 Besançon	263 949	20 %	52 789	8 047,63
<b>1 dossier - TOTAL</b>		<b>263 949</b>		<b>52 789</b>	<b>8 047,63</b>
<b>SEPTIEME SECTEUR</b>					
1, Rue Marulaz / 35, Rue d'Arènes	SARL GMG 1, Rue Gambetta 70100 Gray	112 327	20 %	22 465	3 424,77
<b>1 dossier - TOTAL</b>		<b>112 327</b>		<b>22 465</b>	<b>3 424,77</b>
<b>HUITIEME SECTEUR</b>					
3 bis, Rue d'Alsace	AGI BIS Le Major 83, Rue de Dole 25000 Besançon	48 649	20 %	9 729	1 483,18
49, Rue Bersot	AGI BIS Le Major 83, Rue de Dole 25000 Besançon	208 387	20 %	41 677	6 353,62
<b>2 dossiers - TOTAL</b>		<b>257 036</b>		<b>51 406</b>	<b>7 836,79</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>633 312</b>		<b>126 660</b>	<b>19 309,19</b>

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 2001, au chapitre 92.824.6572.82017.30100 alimenté par un transfert de 57 000 F (8 689,59 €) du chapitre 92.824.6572.97034.30100.

**«M. Jean ROSSELOT :** Il y a le ravalement de la façade place Jean Cornet, c'est-à-dire tout près de chez moi...

**M. LE MAIRE :** Si c'est près de chez vous, il faut qu'on fasse quelque chose Monsieur ROSSELOT.

**M. Jean ROSSELOT :** Là n'est pas la question. Je passe devant tous les jours, c'est ce que je veux dire et c'est là que je me dis qu'il n'y a pas de politique cohérente, il n'y a pas de préservation du patrimoine. C'est très beau la place Jean Cornet, le secteur va être amélioré mais il y a dans cette façade un magnifique porche en pierre qui est bouché avec des briques depuis une éternité devant lesquelles est encore installé un transformateur. C'est invraisemblable. J'aurais une politique de ravalement, j'essaierais de faire quelque chose. Je ferme la parenthèse Monsieur le Maire mais c'est un exemple de cette, je ne sais pas, incohérence, mais presque. Je ne veux pas être méchant mais je ne comprends pas qu'il n'y ait pas quelqu'un qui, dans vos admirables fonctionnaires je n'en doute pas, qui n'ait pas quelque chose qui lui dise que...

**M. LE MAIRE :** Mais il y a quelqu'un dans nos admirables fonctionnaires puisque vous savez Monsieur ROSSELOT que parmi nos admirables fonctionnaires il y en a un nouveau qui s'appelle Lionel ESTAVOYER et que je viens...

**M. Jean ROSSELOT :** Je ne le sais pas.

**M. LE MAIRE :** Je vous l'annonce. Lionel ESTAVOYER, que j'ai rencontré il y a déjà quelque temps est un homme d'une très grande qualité qui connaît très bien l'ensemble de ces problèmes et je lui ai proposé de venir travailler à mes côtés pour me conseiller sur toutes les opérations concernant le patrimoine. Vous voyez donc qu'il y aura quelqu'un de très impliqué dans ce domaine qui va venir aux côtés du Maire pour nous aider dans notre réflexion. Vous parliez d'un admirable fonctionnaire, en voilà un. Cela vous convient ?

**M. Jean ROSSELOT :** C'est très bien mais si la verrue reste comme elle est, ça n'avance pas beaucoup.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, on va avancer mais je vais vous dire une chose quand même, je reçois...

**M. Jean ROSSELOT :** Il y a d'autres exemples.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr, il y a toujours des exemples.

**M. Jean ROSSELOT :** Mais on ne voit pas cela dans les autres villes !

**M. LE MAIRE :** On ira ensemble faire un tour Monsieur ROSSELOT.

**M. Jean ROSSELOT :** Je voudrais bien, j'en serais satisfait.

**M. LE MAIRE :** Nous irons, pas main dans la main, mais nous irons les deux faire un tour.

**M. Jean ROSSELOT :** J'estime que vous devriez, même sans moi...

**M. LE MAIRE :** Je l'ai déjà fait et entre autres avec Lionel ESTAVOYER. Je veux quand même dire une chose, c'est que lorsque je reçois des Bisontines et des Bisontins, ils me disent généralement que la ville est belle. Et venez un jour aux réunions d'accueil des nouveaux Bisontins à l'Hôtel de Ville et vous verrez ce que l'on dit sur cette ville qui est une belle ville mais il y a encore beaucoup à faire, nous sommes d'accord, et ensemble nous allons le faire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 20 décembre 2001.*